

Marie HANASTASIOU

De: Info Pays des Ecrins
Envoyé: mardi 10 mars 2026 10:55
À: Yahia Ammoura; Marie HANASTASIOU
Objet: TR: observations SCOT

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Avec indicateur

De : SARRAZIN Sylvie <s.sarrazin@hautes-alpes.cci.fr>
Envoyé : mardi 10 mars 2026 10:18
À : Info Pays des Ecrins <info@cc-paysdesecrins.com>
Cc : BADINIER Matthieu <m.badinier@hautes-alpes.cci.fr>; COLOMBAN Coralie <c.colomban@hautes-alpes.cci.fr>
Objet : observations SCOT

Bonjour,

La CCI, en tant que Personne Publique Associée, a été sollicitée dans le cadre du SCoT du Pays des Ecrins. Je vous prie de trouver ci-après nos observations.

1/ Nous notons que :

- le tourisme 4 saisons est en phase de croissance
 - L'Argentière, Vallouise-Pelvoux et St Martin de Queyrières centralisent la majorité des offres en commerces, équipements et services publics
 - l'offre commerciale est variée, mais elle compte de plus en plus de commerces spécialisés liés au tourisme qui ne répondent pas aux besoins des habitants permanents
 - le territoire intercommunal compte 6 ZA, dont :
 - * 1 dédiée à la filière bois
 - * 1 est soumise à mixité activités économiques/habitations
 - * 4 composées d'une grande diversité d'activités économiques (commerces, artisanat, industrie, services publics, BTP, agriculture...)
- A noter que 3 des 6 ZA ont un taux de vacance de 0 %.

2/ Nous relevons favorablement certains objectifs du Projet d'Aménagement Stratégique, en particulier :

- le confortement de l'offre en équipements et services publics ainsi que le commerce de proximité, tout en limitant le développement des GMS
- l'optimisation et le développement du foncier industriel et artisanal
- le renforcement de la filière bois et BTP
- ancrer le principe de transition écologique et climatique pour les activités liées au tourisme

3/ Concernant le diagnostic territorial, nous formulons les observations suivantes :

- Le Schéma de Développement Economique prévoit parmi ses enjeux :
 - * d'axer son travail sur la transmission-reprise en lien avec les Consulaires. La création est cependant absente de cette orientation alors qu'elle nous semble avoir toute sa place dans la démarche. Nous rappelons donc que l'accompagnement par les Consulaires est également possible dans ce domaine

*une « reconnaissance extérieure » pouvant s'appuyer en autres, sur « la labellisation et marché local ou de proximité ». La promotion du label Destination d'Excellence nous semble de nature à coopter cet axe et pourrait être intégré dans le travail en cours

- L'attractivité touristique est clairement visée comme axe à développer au sein de l'intercommunalité : là encore, il nous semble pertinent de préconiser l'intégration, dans le cahier des charges des AOT ou DSP, de l'obtention du label Destination d'Excellence, véritable levier et gage de sécurité quant à la qualité de l'accueil ainsi qu'aux pratiques écoresponsables des socioprofessionnels. Cette hypothèse pourrait être complémentaire de certaines démarches comme par exemple, celle engagée par Puy St Vincent pour devenir « commune station classée ». Qualité des services touristiques dans leur ensemble = optimisation de l'économie = favorisation du maintien et de l'arrivée de nouveaux habitants

4/ Nous appuyons également favorablement plusieurs orientations du DOO, en particulier :

- la prise en compte du logement des saisonniers
- la densification de l'offre commerciale de proximité ainsi que l'encadrement des implantations de surfaces de plus de 300 m² et leur orientation en termes d'activité
- la qualification des commerces par la proposition de chartes dédiées. La CCI peut être sollicitée pour l'accompagnement à l'élaboration de ces documents
- le renforcement de la place accordée à l'économie industrielle et BTP. Attention toutefois à la mixité avec les espaces résidentiels, difficilement compatible
- la limitation de la consommation foncière par la densification, la réhabilitation des friches et l'utilisation prioritaire des locaux vacants
- la gestion de la chaîne des gisements naturels (traitement, recyclage, réutilisation, réhabilitation...)

Afin de compléter nos préconisations relatives au label Destination d'Excellence, et pour une parfaite information, nous vous communiquons ci-après les [conditions et modalités d'obtention du label](#).

Restant à votre disposition,
Bien cordialement,



Sylvie SARRAZIN – Assistante
Direction de l'Appui aux Entreprises
CCI des Hautes-Alpes
16 Rue Carnot - CS 96006
05001 Gap Cedex
T. 04 92 56 56 66
www.hautes-alpes.cci.fr

Réalisez vos formalités d'immatriculation, modifications, radiation en contactant notre [Pôle Formalités](#)





Faites un geste pour l'environnement, n'imprimez ce document qu'en cas de nécessité

N'hésitez pas à vous abonner à la News de la CCI afin de recevoir en temps réel les évolutions de procédures

16^e Trophées de l'Entreprise



CCI HAUTES-ALPES

 Votez pour faire briller
les entreprises haut-alpines

Fin des votes le 26 mars et résultats à l'issue de la soirée de remise des